



PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA LFP

Auteur : **Arnaud ROUGER** Date : **Jeudi 30 juin 2022**

Libre Interne à la LFP Interne au service Confidentiel

Réunion du	30/06/22 à 15h00 en Visioconférence
Présidée par	M. Vincent LABRUNE

Présents avec voix délibérative	MM. Jean-Michel AULAS, Bernard CAIAZZO, Jean-Pierre CAILLOT, Raymond DOMENECH, Jacques-Henri EYRAUD, Alain GUERRINI (<i>présent sur site</i>), Waldemar KITA, Olivier LAMARRE, Gervais MARTEL, Max MARTY, Pierre Olivier MURAT, Laurent NICOLLIN, Oleg PETROV, Philippe PIAT, Jean-Pierre RIVERE, Eric ROLLAND (<i>présent sur site</i>), Pierre WANTIEZ
Présents avec voix consultative	Arnaud ROUGER Mme Marie-Hélène PATRY
Excusés	M. Noël LE GRAËT MM. Nasser AL KHELAIÏFI (<i>représenté par Vincent LABRUNE</i>), Loïc FERY, Sylvain KASTENDEUCH (<i>représenté par Philippe PIAT</i>), François MORINIERE, Karl OLIVE, Pierre REPELLINI (<i>représenté par Raymond DOMENECH</i>)
Assistent	Alain BAUER Dominique MLYNARSKI Sébastien DENEUX Mmes Nadjette BECHACHE, Stéphanie BOURDAIS MM. Jérôme BELAYGUE, Sébastien CAZALI, Julien GILLET, Olivier GERARDIN, Cécile HUET, Mathieu FICOT



1. Ouverture de la réunion

Vincent LABRUNE introduit la réunion en rappelant ses interventions précédentes sur les questions de sécurité dans les stades lors des derniers Collège de Ligue 1, Conseil d'administration, Assemblée générale de la LFP et Assemblée fédérale de la FFF.

Il précise que le dernier Conseil d'Administration avait décidé de confier une mission d'expertise à Alain BAUER et que la réunion du jour était prévue pour être consacrée à ces questions.

Ce constat est d'ailleurs partagé au plus haut niveau de l'Etat puisque le Président de la LFP indique avoir rencontré le matin même Madame la Ministre des Sports et que cette question sensible a été évoquée.

Il remercie ensuite Alain BAUER d'avoir accepté cette mission et lui donne la parole.

Celui-ci, Professeur de criminologie au Conservatoire des arts et métiers, aux universités de New York et de Shanghai, rappelle son parcours professionnel, ses nombreuses expériences mises en œuvre également dans le cadre de ses travaux dans la lutte contre le terrorisme, le crime organisé et les affaires de renseignements auprès de la quasi-totalité des Ministres de l'intérieur qui se sont succédés depuis une trentaine d'années.

Il souhaite partager une vision conceptuelle et opérationnelle avec les clubs et mettre en place un partenariat réel avec l'Etat. Beaucoup de travaux ont déjà été entrepris et des outils d'analyse intéressants ont été mis en place qu'il convient donc de mutualiser en prenant désormais en compte les nouvelles problématiques d'exploitation.

Les phénomènes de pyrotechnie, les débordements de sécurité et les interventions des forces de sécurité publique vont crescendo et il faut désormais profiter des connaissances et des enseignements pour endiguer ce phénomène préoccupant. Une note détaillée décrivant la mission est annexée au présent PV.

Jean-Michel AULAS et Waldemar KITA interviennent ensuite pour rappeler l'importance du dialogue au niveau local avec les différents intervenants pour que les rôles de chacun soient parfaitement définis et mis en œuvre ensuite.

Vincent LABRUNE donne la parole Sébastien DENEUX pour qu'il fasse part aux membres du Conseil d'administration de son ressenti au regard des nombreux dossiers traités par la Commission de discipline cette saison. Le Président de la Commission de discipline confirme qu'à la fois le nombre de dossiers traités mais également la gravité des faits ont fortement mobilisé les ressources de la LFP et que la Commission a pris ses responsabilités en matière de sanctions même si ce n'était pas facile.



Il complète en répondant au Président de la LFP qu'il est, comme tous les membres de la Commission de discipline, totalement aligné sur la nécessité de responsabiliser l'Etat dans ses prérogatives pour gérer la problématique de sécurité.

Dominique MLYNARSKI, Président délégué sureté-sécurité de la Commission Expérience Stade, appuie les propos précédents en regrettant notamment le manque d'efficacité des dispositifs de sécurité qui ne permet pas suffisamment de procéder à des interpellations des auteurs de troubles.

Le Conseil,

Remercie les différents intervenants et notamment Alain BAUER pour la mission qu'il s'apprête à mener.

2. Adoption du précédent procès-verbal

Le Conseil,

Adopte, à l'unanimité, les procès-verbaux des réunions des 8 et 17 juin 2022.

3. Demande du Toulouse FC

Arnaud ROUGER donne lecture d'un document transmis par le Toulouse FC pour illustrer, selon le club, « 3 récentes décisions de la LFP qui sont allées à l'encontre de la santé financière du Toulouse FC pour 45,5M€ ».

Comme exposé dans ce document, ce montant est à détailler entre 10M€ pour l'aide à la relégation, 19M€ pour le maintien de Bordeaux en Ligue 1 pour la saison 2021/2022 et 16,5 M€ dans le cadre de la distribution de l'apport de CVC.

Le Conseil,

Après un large échange de vues,

Considérant les décisions d'ores et déjà prises sur ces questions par les organes compétents de la LFP,

Considérant les débats intervenus lors du dernier Collège de Ligue 1,

Après avoir entendu la précision apportée par Pierre-Olivier MURAT indiquant qu'il ne serait pas défavorable à l'ouverture d'une discussion uniquement concernant le traitement de la situation de Bordeaux la saison dernière,



Rejette, à l'unanimité moins une voix contre, la demande formulée par le Toulouse FC et dit qu'il n'y pas lieu à transiger sur ce dossier.

4. Ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale

Le Conseil,

Considérant l'avancement des travaux de finalisation de la création de la filiale commerciale,

Dit qu'il convient de convoquer une Assemblée Générale de la LFP à tenir en visioconférence entre le 22 et le 28 juillet, consacrée au « closing » de l'opération avec CVC Capital Partners.

5. Statuts professionnels

Le Conseil,

Connaissance prise des avis de la Commission nationale de contrôle de gestion des clubs professionnels de la DNCG,

Agissant dans le cadre de l'article 102 du Règlement Administratif de la L.F.P. et du règlement de la D.N.C.G.,

Décide d'attribuer le statut professionnel dans les conditions suivantes :

Accession en Ligue 2 BKT :

Statut professionnel probatoire pour 1 saison :

- F.C. ANNECY
- STADE LAVALLOIS F.C.

2^e saison en Ligue 2 BKT suivant l'accession :

Statut professionnel à titre définitif :

- S.C. BASTIA
- U.S. QUEVILLY ROUEN METROPOLE

Décide de transmettre à la FFF avec un avis favorable les demandes de maintien du statut professionnel pour les dossiers suivants :

Relégation en National 1 :

Statut professionnel pour 1 saison :

- A.S. NANCY LORRAINE
- U.S.L. DUNKERQUE



2^e saison en National 1 suivant la relégation :

Avis favorable pour le statut professionnel pour 1 saison supplémentaire :
LA BERRICHONNE DE CHATEAUROUX

Pour rappel et information :

A la suite de la décision du Comité Exécutif de la FFF du 20 mai 2022, après avis favorable du C.A. de la L.F.P. du 4 mai 2022, de déroger à l'article 102 susvisé et maintenir le statut professionnel à titre exceptionnel pour la seule saison 2022/2023 (compte tenu des circonstances liées à la pandémie de Covid), sous réserve de l'avis de la DNCG :

3^e saison en National 1 suivant la relégation :

Avis favorable pour le statut professionnel pour 1 saison supplémentaire :
- LE MANS F.C.
- U.S. ORLEANS LOIRET FOOTBALL

4^e saison en National 1 suivant la relégation :

Avis favorable pour le statut professionnel pour 1 saison supplémentaire :
- RED STAR F.C.

6. Protocole FFF / LFP / SAFE

Le Conseil,

Considérant les informations transmises par le département financier de la LFP,

Donne mandat au Président de la LFP pour signer le nouveau protocole FFF/LFP/SAFE du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2026.

7. Stades des clubs accédants

Le Conseil,

Prend note des stades des clubs pour lesquels la Commission Infrastructures Stades de la LFP demeure vigilante au regard des règles applicables aux classements des enceintes.



8. Questions diverses

Le Conseil,

Prend note des discussions intervenues entre Vincent LABRUNE et Jean-Michel AULAS au regard des procédures en cours initiées par Canal+ et beIN Sports à l'encontre de la LFP et des résultats de l'appel à candidatures de l'UEFA.

Vincent LABRUNE
Président